

---

# AVIS

## Rapport d'activité 2022 de la CiRèDe

---

<b>Demandeur</b>	CiRèDe
<b>Demande reçue le</b>	2 mai 2023
<b>Demande traitée par</b>	Commission Environnement
<b>Avis adopté par l'Assemblée plénière du</b>	15 juin 2023

## Préambule

La CiRèDe, dispositif d'identification et de levée des barrières réglementaires à l'économie circulaire, a adopté son rapport d'activité 2022. Ce document contient :

- Le résumé de ses activités pour les années 2021 et 2022 ;
- La méthodologie de travail de la CiRèDe élargie ;
- Une proposition de programme de travail pour l'année 2023 ;
- Une évaluation du dispositif et une série de recommandations.

## Avis

Étant pleinement associé au dispositif de la CiRèDe, **Brupartners** limite le présent avis à quelques remarques générales.

**Brupartners** rappelle :

- Estimer opportun de s'assurer que des freins législatifs, administratifs ou réglementaires ne viennent pas enrayer la dynamique de transition économique tout en garantissant une préservation de l'environnement, de la santé, de la sécurité et des droits des travailleurs ;
- Soutenir le dispositif de la CiRèDe ;
- Encourager la CiRèDe à poursuivre ses efforts afin de lever les barrières juridico-administratives à la transition vers une économie circulaire.

Enfin, **Brupartners** encourage la CiRèDe à collaborer dans les dynamiques et les plans tels que Renolution.brussels.

\*  
\*       \*  
\*